



## ARRETE MUNICIPAL

DM/WB/DH

n° 008-2023

**Objet :** Travaux d'élagage

**Le Maire de la Commune de Touques**

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par l'entreprise BRIZE, représentée par Monsieur Pascal BRIZE, d'effectuer pour le compte de la Ville de Touques, des travaux d'élagage et d'abattage, du lundi 13 février au vendredi 17 février sur les sites suivants :

LIEU	OBJET
Route Nationale	Elagage de 12 peupliers
Cour Miocque	Elagage de 10 bouleaux
Tennis	Elagage de 5 Fresnes
Chemin du Calvaire	Abattage de 4 peupliers
Rue du Fourchi	Elagage de 3 érables

Sur proposition du Directeur Général des Services,

## ARRETE

**Article 1 :** L'entreprise BRIZE est autorisée à exécuter les travaux précités du 13 février au 17 février 2023.

**Article 2 :** Pendant cette période, afin de permettre le bon déroulement des travaux, l'entreprise BRIZE sera autorisée à empiéter sur la chaussée (avec mise en place d'un alternat si nécessaire) et à occuper à minima 2 places de stationnement, à proximité de chaque lieu d'intervention.

**Article 3 :** L'entreprise BRIZE mettra en place tous les panneaux nécessaires à l'information et à la sécurité des usagers en amont et en aval du chantier.

**Article 4 :** L'entreprise BRIZE devra impérativement faire remettre en l'état les abords de la chaussée.

**Article 5 :** Copie du présent arrêté sera transmise aux Services Techniques municipaux, aux pompiers et à l'entreprise BRIZE.

Fait à Touques, le 7 février 2023

**Pour le Maire,**

**Par délégation, le 1<sup>er</sup> Maire Adjoint**

David MULLER

